



VERSEMENT 1153 W

Description globale : Politique en faveur de l'emploi

Dates extrêmes : 1984-1989

Importance matérielle : 35 articles

Service producteur : Direction Départementale du Travail de l'emploi et de la formation professionnelle, Service Alternance, CES

Service versant :

Date d'entrée : novembre 1995

Communicabilité maximum : 150 ans

Début communicabilité : 01/01/2017

Fin communicabilité : 01/01/2121

Date de rédaction du bordereau : juillet 1996

N° d'entrée : 17067

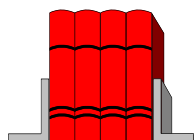
Cote de l'inventaire : B/1/AD/10/414

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1997 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (D.D.T.E) regroupe son activité autour de trois attributions majeures : le contrôle de l'application de la législation du travail, la mise en oeuvre des politiques en faveur de l'emploi, la mise en oeuvre des politiques en faveur de la formation professionnelle.

Dans le cadre du service de l'emploi, la D.D.T.E assure également les liaisons et la coordination des actions avec d'autres partenaires que sont notamment l'Agence National Pour l'Emploi (A.N.P.E), l'A.S.S.E.D.I.C, la Mission Locale et d'autres organismes de même ordre.¹

Ce versement par le service Alternance-CES, comporte des dossiers individuels des personnes en contrat de Travaux d'Utilité Collective (TUC). Les dossiers sont classés par ordre alphabétique des bénéficiaires.

On peut également trouver des dossiers de contrat de Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle (S.I.V.P) et quelques données statistiques, ainsi que des dossiers de demande d'allocation dégressive. Les documents constitués de dossiers ont fait l'objet d'un échantillonnage alphabétique : ne sont conservés que les dossiers des personnes dont le nom commence par B et T.

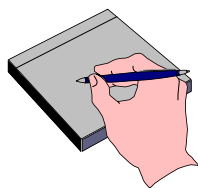
Parfois la présence sur la façon de servir ou la présence d'éléments à caractère médical, nécessite de porter la communicabilité des documents à 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance des intéressés.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-28	Dossiers individuels des personnes en contrat T.U.C (classement par ordre alphabétique)	1984-1989
29-30	Dossiers individuels des personnes en contrat S.I.V.P	1985-1990
31-33	Etats statistiques relatifs au contrat S.I.V.P : listings	1987
34-35	Dossiers individuels de demande d'allocation dégressive (classement par ordre alphabétique)	1984-1986

¹ Renseignements puisés dans l'Annuaire des services publics de l'Aube, année 1994 (cote 1 j 596)



ANNEXES

Dossier-type 1~28 : T.U.C

- demande d'admission au bénéfice de la rémunération forfaitaire des jeunes effectuant des travaux d'utilité collective (rempli par l'organisme d'accueil)
- fiche statistique individuelle
- décision relative à une demande de prise en charge pour un stage de formation professionnelle
- correspondance entre la préfecture les administrations employant les contractuels et la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi
- attestation de stage signée par la D.D.T.E
- état de mouvement des stagiaires (à remplir par l'employeur)
- fiches de liaison entre les différents organismes
- papiers individuels : fiche de salaire, photocopie d'inscription à l'Agence Nationale Pour l'Emploi, certificats médicaux...

Dossier-type 29~30 : S.I.V.P

- fiche de décision relative à une demande de prise en charge pour un stage de formation professionnelle
- annexe statistique relative au stage d'insertion
- état de mouvement des stagiaires
- correspondance entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube
- fiche individuelle d'état civil

Dossier-type 34~35 : Allocation dégressive

- fiche de demande d'allocation dégressive
- attestation de salaire
- contrat de travail ou contrat de mission temporaire

W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1	Dossiers de BAB à BAL		
2	Dossiers de BAL à BAR		
3	Dossiers de BAR à BAS		
4	Dossiers de BAS à BAZ		
5	Dossiers de BEA à BEL		
6	Dossiers de BEL à BEN		
7	Dossiers de BEN à BER		
8	Dossiers de BER à BEZ		
9	Dossiers de BIA à BLO		
10	Dossiers de BOB à BOI		
11	Dossiers de BOI à BON		
12	Dossiers de BON à BOU		
13	Dossiers de BOU à BOU		
14	Dossiers de BOU à BOU		
15	Dossiers de BOU à BOU		
16	Dossiers de bou à BRE		
17	Dossiers de BRE à BRO		
18	Dossiers de BRO à BRU		
19	Dossiers de BU à BZ		
20	Dossiers de TAB à TAZ		
21	Dossiers de TEB à THI		
22	Dossiers de THI à THO		
23	Dossiers de THO à TIT		
24	Dossiers de TIT à TOU		
25	Dossiers de TRA à TYK		